

OBTENIR UN

# PREMIER EMPLOI

---

DANS LA  
FONCTION  
PUBLIQUE  
QUÉBÉCOISE

AIDE-MÉMOIRE

# COMMENT FAIRE PARTIE

---

## DE LA FONCTION PUBLIQUE?

Le processus d'embauche dans la fonction publique comporte plusieurs étapes qui visent à assurer, d'une part, la qualité de la main-d'oeuvre recrutée et, d'autre part, l'impartialité de la démarche. Le présent document a pour objet d'aider les personnes désireuses de travailler pour un ministère ou pour un organisme à saisir, d'un coup d'oeil, l'ensemble du processus.

### LA DÉMARCHE EN BREF

Toute personne qui désire obtenir un premier emploi dans la fonction publique doit procéder à son inscription dans le site Internet [www.carrieres.gouv.qc.ca](http://www.carrieres.gouv.qc.ca). Ensuite, elle pourra participer aux différents processus de qualification. Il s'agit d'examens destinés à établir les compétences du candidat à l'égard de différentes catégories d'emploi. Si le candidat arrive au terme du processus de qualification avec succès, il devient admissible pour occuper un emploi dans un ministère ou un organisme gouvernemental, selon la classe d'emploi visée. Il est à noter que toutes les communications se font par l'entremise du [www.carrieres.gouv.qc.ca](http://www.carrieres.gouv.qc.ca). Il faut consulter donc régulièrement son dossier pour ne rien manquer!

# LA DÉMARCHE EN DÉTAIL

---

## ÉTAPE 1

### CRÉER SON DOSSIER

Créez votre dossier en ligne au [www.carrieres.gouv.qc.ca](http://www.carrieres.gouv.qc.ca) et définissez vos « alertes emploi ». Vous recevrez par la suite des courriels vous avisant des offres en relation avec les critères que vous aurez retenus.

## ÉTAPE 2

### PARTICIPER AUX APPELS DE RECRUTEMENT CORRESPONDANT À VOTRE PROFIL PROFESSIONNEL

Si un processus de recrutement vous intéresse, remplissez le formulaire approprié en ligne. Lisez bien les instructions accompagnant l'appel de candidatures. Indiquez **tous** les diplômes que vous avez obtenus, indiquez **toutes** les expériences de travail que vous avez accumulées et détaillez les tâches que vous avez accomplies pour établir des liens explicites avec l'emploi postulé. Lorsque vous posez votre candidature, vous devez aussi remplir le questionnaire « Profil et intérêts professionnels » dans votre dossier. Cela permettra aux différents ministères et organismes de repérer plus facilement votre dossier quand il y aura des emplois permanents ou occasionnels à pourvoir dans la fonction publique.

Dans le cas où votre candidature est jugée admissible, vous serez invité à vous présenter à un ou à plusieurs examens pour poursuivre l'évaluation de votre dossier.

## ÉTAPE 3

### RÉUSSIR LES EXAMENS

Pour vous préparer aux examens, consultez le site Internet [www.carrieres.gouv.qc.ca/?id=22](http://www.carrieres.gouv.qc.ca/?id=22).

Une fois les examens réussis, votre candidature sera considérée comme valide pour la catégorie d'emploi visée. Elle sera versée dans une banque de personnes qualifiées pour une durée de cinq ans.

## ÉTAPE 4

### PARTICIPER À UNE ENTREVUE

Une fois votre nom inscrit dans l'une des banques de personnes qualifiées, les ministères et organismes peuvent vous convoquer pour une entrevue. Aussi, pour ne pas rater d'occasions, assurez-vous de mettre à jour votre dossier, par exemple si vous changez d'adresse de résidence, d'adresse courriel ou de numéro de téléphone.

## ÉTAPE 5

### ACCEPTER L'EMPLOI

Si vos services sont retenus à la suite de l'entrevue, une offre d'embauche officielle vous sera adressée. Précisons que les conditions d'emploi sont dictées par les lois, les conventions collectives et la réglementation en vigueur. N'hésitez pas à consulter l'onglet « Conditions de travail et rémunération » à l'adresse suivante :

[www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/](http://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/).

# UN DOSSIER À JOUR,

## UN GAGE DE RÉUSSITE

Consultez fréquemment le site Internet [www.carrieres.gouv.qc.ca](http://www.carrieres.gouv.qc.ca) pour faire le suivi de votre dossier et de vos candidatures.

Mettez à jour votre dossier quand vous le jugez nécessaire ou dès que vous recevez un avis vous demandant de le faire : nouvelles formations ou expériences de travail, changement d'adresse postale ou électronique, ou tout autre renseignement important. Les ministères et organismes pourront alors repérer facilement, dans une banque de personnes qualifiées, les candidates et les candidats susceptibles de les intéresser.

Notez que, si votre dossier n'est pas mis à jour à la suite de l'avis que vous aura envoyé le Centre de services partagés du Québec, votre admissibilité quant aux différentes banques de personnes qualifiées pourra être suspendue.

# QUELQUES CONSEILS

## SOYEZ VIGILANT!

Programmez des « alertes emploi » pour être informé rapidement des nouvelles offres qui sont affichées.

Consultez régulièrement les annonces dans le site [www.carrieres.gouv.qc.ca](http://www.carrieres.gouv.qc.ca).

## SOYEZ STRATÉGIQUE!

Un emploi occasionnel peut sembler moins intéressant à première vue. Il s'agit cependant d'une excellente façon de faire son entrée dans la fonction publique, de démontrer ses compétences et de se faire connaître. Cette première expérience peut être un tremplin pour occuper une place à plus long terme.

Aussi, choisissez les processus de qualification qui correspondent à votre profil et à vos intérêts professionnels.

## SOYEZ PROACTIF!

Faites connaître à votre entourage votre intérêt pour un emploi dans la fonction publique. Il pourrait vous suggérer des pistes auxquelles vous n'aviez pas songé.

Pour plus ample information, consultez le [www.carrieres.gouv.qc.ca/comment-poser-sa-candidature/](http://www.carrieres.gouv.qc.ca/comment-poser-sa-candidature/).